



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 6 juillet 2021

DÉLIBÉRATION

N° 84 - 06.07.2021

En exercice ...28

Présents .....24

Votants .....27

Abstention .....0

**PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE  
30. COMMANDE PUBLIQUE**

**Conception, illustration et distribution d'une collection de 5 ouvrages de valorisation du patrimoine naturel de l'île de Ré – Autorisation préalable de signature**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le 6 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON,

**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU,

**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

**Les Portes en Ré :** M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE

**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,

**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Monsieur Patrick SALEZ, Madame Peggy LUTON (donne pouvoir à Monsieur Patrick RAYTON), Madame Annie BERGERON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU), Monsieur Roger ZELIE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON)

**Secrétaire de séance : Monsieur Daniel TASSIGNY**

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202184-DE

Reçu le 08/07/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 6 juillet 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 84 - 06.07.2021

En exercice ...28

Présents .....24

Votants .....27

Abstention .....0

**PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE  
30. COMMANDE PUBLIQUE**

**Conception, illustration et distribution d'une collection de 5 ouvrages de valorisation du patrimoine naturel de l'île de Ré – Autorisation préalable de signature**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21-1,*

*Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5,*

*Vu les statuts de la Communauté de communes de l'île de Ré, et notamment l'alinéa 8 du 1<sup>er</sup> groupe de l'article 5.2 relative aux actions de sensibilisation et d'éducation de tous publics à l'environnement intéressant l'ensemble du territoire de l'île de Ré, entérinés par arrêté préfectoral du 6 avril 2021,*

*Vu l'avis favorable de la Commission environnement, mobilités et ordures ménagères du 14 juin 2021,*

Considérant que, afin de valoriser la richesse du patrimoine naturel présent sur l'île de Ré et de la diffuser au plus large public possible, il convient de lancer la conception, l'illustration et la distribution/commercialisation d'une collection de cinq ouvrages à vocation pédagogique et de loisirs présentant les différents milieux naturels de l'île de Ré ;

Considérant que pour ce faire, une consultation allotie en trois lots sera publiée sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

Considérant que le lot 1 « conception et rédaction de la collection d'ouvrages » sera exécuté sous la forme d'un accord cadre mono attributaire relevant :

- d'un marché public pour les prestations forfaitaires relatives au travail préparatoire et à la conception des ouvrages,
- d'un accord cadre à bons de commandes pour les prestations supplémentaires non comprises forfaitairement au marché ;

Considérant que la partie forfaitaire dudit lot est estimée à 165 000€ HT, et que la partie relevant d'un accord cadre sera conclue sans montant minimum mais avec un montant maximum fixé à 15 000€ HT pour la durée du marché ;

Considérant que le lot 2 « illustration de la collection d'ouvrages » fait l'objet d'un marché public estimé à 75 000€ HT ;

Considérant que les lots 1 et 2 auront une durée de 19 mois ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202184-DE  
Reçu le 08/07/2021



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 6 juillet 2021

### DÉLIBÉRATION

N° 84 - 06.07.2021

En exercice ...28  
Présents .....24  
Votants .....27  
Abstention .....0

### PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 30. COMMANDE PUBLIQUE

**Conception, illustration et distribution d'une collection de 5 ouvrages de valorisation du patrimoine naturel de l'île de Ré – Autorisation préalable de signature**

Considérant que le lot 3 relatif à la « distribution et la commercialisation de la collection d'ouvrages » sera exécuté via un marché public d'un montant estimé à 35 000€ HT pour toute sa durée ;

Considérant que le début de la diffusion du premier ouvrage dans le circuit commercial est prévu en avril 2022 et se poursuivra jusqu'à la fin de la diffusion de la collection d'ouvrages ;

Considérant l'inscription des crédits au Budget Primitif du budget annexe Ecotaxe ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer le marché à venir relatif à la conception, l'illustration et la distribution/commercialisation d'une collection de 5 ouvrages de valorisation du patrimoine naturel de l'île de Ré passé dans le cadre d'un appel d'offre ouvert, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris les avenants.**

Affichée le : **9 juillet 2021**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202184-DE  
Reçu le 08/07/2021